

N'oubliez pas les commerçants de la Ville après le confinement !

Pendant la période de confinement, les commerces autorisés de la Ville se sont organisés pour vous proposer des services adaptés (livraison à domicile, groupement de commande...) et continuer à vous servir malgré la situation.

Depuis le 15 juin, tous les commerces, y compris les bars, cafés et restaurants ont pu rouvrir après une période de fermeture forcée.

Les gestes barrières restent cependant indispensables.

Ne les oubliez pas après le confinement !

